



## Décision

### **Convention de partenariat pour la mise en place d'un démonstrateur d'infrastructure test IOT « Internet Of Things » par Lot et Garonne Numérique sur le périmètre d'EAU47**

Dans le cadre d'un projet visant la mise en œuvre d'un réseau public LoRaWAN à l'échelle départementale, le Syndicat Lot et Garonne Numérique a engagé, en collaboration avec de nombreux partenaires, une étude de faisabilité et de pertinence.

Cette démarche a conduit, au regard des conclusions de l'étude et des échanges menés avec les partenaires du territoire, à la conception et au déploiement d'un démonstrateur à l'échelle départementale. Celui-ci s'articulera autour de deux volets complémentaires :

- volet 1 : un démonstrateur d'infrastructure, reposant sur le déploiement d'une infrastructure de test composée d'antennes, de capteurs et d'un système d'exploitation ;
- volet 2 : un démonstrateur d'hyperviseur, permettant d'expérimenter une plateforme territoriale mutualisée assurant la remontée, la centralisation et l'analyse des données brutes.

Ce démonstrateur a pour vocation de tester notamment la technologie LoRaWAN ainsi qu'une large diversité de capteurs, déployés sur plusieurs domaines d'usage représentatifs des besoins des collectivités territoriales.

Les objectifs poursuivis sont triples :

- Évaluer la pertinence d'un réseau public LoRaWAN à l'échelle du département ;
- Définir les modalités techniques, financières et organisationnelles d'un éventuel déploiement à grande échelle ;
- Préfigurer un modèle de gouvernance adapté à ce type d'infrastructure publique mutualisée.

Ce démonstrateur mobilisera plusieurs partenaires stratégiques territoriaux, ainsi que des collectivités membres du syndicat Lot et Garonne Numérique, sur un périmètre volontairement ciblé mais défini de manière large et représentative. Il couvrira plusieurs zones du département, sélectionnées en concertation avec les partenaires.

Les équipements déployés permettront d'expérimenter une grande diversité de cas d'usage, parmi lesquels :

- Télérelève des compteurs d'eau ;
- Pilotage de l'éclairage public ;
- Suivi et pilotage des bâtiments publics ;
- Suivi des consommations énergétiques ;
- Mesure de la qualité de l'air, de l'humidité et de la présence ;
- Détection et suivi des crues ;

- Supervision des places de stationnement ;
- Suivi des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;
- Gestion des déchets, notamment des points d'apport volontaire.

Le démonstrateur d'infrastructure sera déployé et exploité en collaboration avec NATHD, avec l'assistance de son concessionnaire de service La Fibre Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'un protocole expérimental signé en mars 2026 pour une période de 6 mois renouvelable.

Le démonstrateur d'hyperviseur sera réalisé en partenariat avec la société HEXADONE avec qui LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE a contractualisé pour une période allant de décembre 2025 à décembre 2026 pour des cas d'usages relatifs à 3 domaines : « bâtiment », « éclairage public » et un 3ème en cours de définition (mobilité ou PAV).

Il est proposé de signer une convention avec le Syndicat Lot et Garonne Numérique pour la mise en œuvre **du démonstrateur d'infrastructure**. Celui-ci aura vocation à expérimenter exclusivement le volet 1 de l'expérimentation lié à l'infrastructure dans les domaines de compétences d'EAU47.

Trois secteurs géographiques sont concernés par cette expérimentation :

- Villeneuve-sur-Lot (quartier d'Eysses) ;
- Tournon-d'Agenais et ses environs ;
- Vianne.

**VU** la délibération du Comité syndical n°25\_005\_C en date du 13 mars 2025, déléguant à la Présidente du Syndicat départemental EAU47, la passation de toute convention nécessaire à la réalisation des opérations techniques, dans la limite des sommes prévues au budget ;

**CONSIDÉRANT** le déploiement « test » de la télérelève sur les 3 secteurs nommés ci-dessus par le Syndicat EAU47 en 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Syndicat EAU47 d'utiliser ce réseau public mis en place par le syndicat Lot et Garonne Numérique pour le bon fonctionnement de la télérelève ;

**La Présidente :**

**DÉCIDE** de signer la convention pour la mise en œuvre du démonstrateur d'infrastructure reposant sur le déploiement d'une infrastructure de test composée d'antennes, de capteurs et d'un système d'exploitation, selon le projet joint en annexe ;

**AUTORISE** le Syndicat Lot et Garonne Numérique à installer des antennes LoRaWAN sur les ouvrages d'EAU47 identifiés et en faciliter l'accès par la conclusion future des conventions d'occupation du domaine public ;

**PRÉCISE** que l'expérimentation prendra fin au 30 janvier 2027 ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC